

Conseil scientifique - Formation restreinte

Mardi 19 septembre 2017, 10h-12h

Présents : Frédéric Audren, Dominique Cardon, Manlio Cinalli, Nicolas Coeurdacier, Marta Dominguez, Sophie Dubuisson-Quellier, Sabine Dullin, Martial Foucault, Florence Haegel, Marc Lazar, Christine Musselin, Marco Oberti, Florian Oswald, Sébastien Pimont, Guillaume Plantin, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Jakob Vogel, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Olivier Borraz (procuration Sophie Dubuisson-Quellier), Philippe Coulangeon, Alain Dieckhoff (procuration Frédéric Ramel), Séverine Dusollier (Sébastien Pimont), Gilles Favarel-Garrigues, Pierre François, Émeric Henry, Frédéric Mion, Bruno Palier (procuration Florence Haegel), Guillaume Plantin (procuration Nicolas Coeurdacier) Xavier Ragot, Jean-Marc Robin (procuration Nicolas Coeurdacier).

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la direction scientifique

Françoise Gallais, assistante de la directrice scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, responsable du pôle académique à la direction des ressources humaines

Proposition d'avancement des enseignants-chercheurs pour l'avancement local de grade, campagne 2017.

Marc Lazar rappelle que cette séance exceptionnelle du Conseil scientifique rassemble l'ensemble des membres de rang A du Conseil scientifique, en vue de l'examen des dossiers des professeurs des universités candidats à l'avancement local de grade. Il précise que Marta Dominguez est invitée à cette séance en tant que directrice du département de sociologie. N'étant pas titulaire d'une Hdr et n'étant pas de rang A, elle présentera les dossiers des candidats à la promotion en sociologie mais ne prendra pas part au vote.

Christine Musselin rappelle la procédure, adoptée au Conseil scientifique du 5 juillet 2016 et mise en œuvre pour la première fois lors de la séance du Conseil scientifique du 26 septembre 2016. La direction scientifique a demandé, pour chaque discipline concernée, à un rapporteur interne et à un rapporteur externe anonymes d'effectuer une évaluation des dossiers de candidature à une promotion locale. Les directeurs de département sont invités à présenter chaque dossier de façon très synthétique (4 à 5 minutes par dossier), en précisant le contenu de l'avis des rapporteurs et en indiquant éventuellement le classement que certains rapporteurs ont réalisé. A l'issue de cette présentation, ils peuvent, s'ils le souhaitent, émettre un avis personnel. Christine Musselin précise que les directeurs de département disposent des rapports concernant les candidats dans leur

discipline, mais également des rapports sur les candidats dans les autres disciplines. Les rapports ne sont pas adressés à l'ensemble des membres du Conseil scientifique pour des raisons de confidentialité. Enfin, il est rappelé que les critères de promotion n'étant pas précisément définis, et n'ayant pas vocation à l'être, il demeure possible de soutenir un profil d'excellence scientifique comme un profil de fort investissement institutionnel. Il s'agit d'avoir une évaluation souple, au cas par cas.

Certains membres du Conseil scientifique souhaiteraient pouvoir disposer des rapports afin de prendre une décision plus éclairée.

Christine Musselin propose que soit éventuellement communiquée à l'avenir la conclusion de chaque rapport, quand celle-ci est clairement indiquée par le rapporteur.

Marc Lazar passe la parole aux directeurs de département, qui présentent, par ordre alphabétique, le dossier des trois candidats à la promotion au grade de professeur des universités, 1^{ère} classe.

Marta Dominguez présente le dossier de Marie-Laure Djelic Salles.

Sébastien Pimont présente le dossier de Séverine Dusollier.

Sabine Dullin présente le dossier de Pap Ndiaye.

Des informations complémentaires sont échangées entre les membres, avant de passer au vote. Marc Lazar précise qu'afin de ne pas influencer les votes suivants, les résultats du premier vote seront proclamés en fin de séance.

Il passe ensuite la parole aux directeurs de département, qui présentent par ordre alphabétique, le dossier des quatre candidats à la promotion au grade de professeur des universités, classe exceptionnelle, premier échelon.

Nicolas Coeurdacier présente le dossier de Thomas Chaney.

Frédéric Ramel présente le dossier de Marco Cremaschi.

Sabine Dullin présente le dossier d'Emmanuelle Loyer.

Sébastien Pimont présente le dossier de Guillaume Tusseau.

Des informations complémentaires sont échangées entre les membres, avant de passer au vote.

Les directeurs de département présentent ensuite le dossier des quatre candidats à la promotion au grade de professeur des universités, classe exceptionnelle, deuxième échelon.

Frédéric Ramel présente les dossiers de Richard Balme et de Frédéric Gros.

Sabine Dullin présente les dossiers de Jean-Pierre Filiu et de Paul-André Rosental.

Des informations complémentaires sont échangées entre les membres, avant de passer au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Concernant la promotion au grade de professeur des universités, 1^{ère} classe, est promu, au premier tour du vote, Pap Ndiaye. Les candidatures de Marie-Laure Djelic-Salles et Séverine Dusollier ayant recueilli le même nombre de voix, il est procédé à un second vote

sur ces deux candidatures. A l'issue de ce second tour, est promue au grade de professeur des universités, 1^{ère} classe Marie-Laure Djelic-Salles.

Concernant la promotion au grade de professeur des universités, classe exceptionnelle, premier échelon, Emmanuelle Loyer est promue.

Concernant la promotion au grade de professeur des universités, classe exceptionnelle, deuxième échelon, Paul-André Rosental est promu.